



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examen

Question écrite n° 14009

Texte de la question

M Herve de Charette appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les difficultés croissantes rencontrées par les enseignants de conduite, lorsqu'ils présentent leurs candidats aux épreuves du permis de conduire B. Ces difficultés sont dues, pour une large part, au nombre insuffisant d'examineurs et à un système de réservation de places d'examen tout à fait inadapté. Ainsi, pour le département de Maine-et-Loire, six mois de délai sont désormais nécessaires entre deux examens. Chaque auto-école présente en moyenne 1,3 à 1,5 candidat par mois alors que le coefficient national se situe entre 2 et 2,2. Cette pénurie place les auto-écoles en difficulté financière inacceptable et les met parfois dans l'impossibilité de faire face à leurs charges. Aussi, il souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre afin de trouver des solutions conformes à l'intérêt des auto-écoles et des candidats.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'effectif des inspecteurs du permis de conduire qui est fixé par la loi de finances, toutes dispositions sont prises par le service des examens pour une utilisation optimale des moyens dont il dispose. Dans la mesure où la moitié des candidats obtient un résultat favorable dès la première présentation, les candidats ajournés ont eu la possibilité de se présenter près de trois fois chacun. Ce niveau de présentation peut être considéré comme suffisant. En effet, le fonctionnement du service public est d'autant plus efficace que le nombre de candidats valablement et effectivement préparés pour le permis de conduire est élevé et un taux de réussite plus grand a pour conséquence de réduire les délais d'attente. Il appartient donc aux enseignants de la conduite de relayer les efforts déployés par l'administration en s'attachant à dispenser une formation de qualité, avec l'objectif d'une modification en profondeur des comportements des usagers pour une amélioration durable de la sécurité routière. Pour tenir compte de la situation particulière du Maine-et-Loire, il a été décidé d'affecter un inspecteur supplémentaire dans ce département au début avril permettant une amélioration de la situation des examens et du fonctionnement des auto-écoles.

Données clés

Auteur : [M. de Charette Hervé](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14009

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2512